

## XIV. Canon X. De la conservation des canons

### Informations générales

Date Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

extrait situé sous le règne de Yazdgird Ier  
Languesyriaque

Type de contenu Texte légal ou canonique

### Comment citer cette page

XIV. Canon X. De la conservation des canons, Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/336>

Copier

### Informations éditoriales

Éditions

Pour le manuscrit de Paris, BnF syr. 332, collationné sur le manuscrit Borgia sir. 82:

- Chabot, J.-B., *Synodicon orientale ou recueil des synodes nestoriens, (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques 37)*, Paris, 1902, p. 251-275 ; syr. p. 17-36.

Pour ce manuscrit collationné avec 14 autres (liste donnée dans la Description):

- Pierre, M.-J., Nakano, C., «The Synod of Mar Isaac», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022.

Traduction en allemand:

- Braun, O., *Das Buch der Synhados oder Synodicon Orientale: Die Sammlung der Nestorianischen Konzilien, zusammengestellt im neunten Jahrhundert nach der syrischen Handschrift, Museo Borgiano 82, der Vatikanischen Bibliothek*, Stuttgart, Wien: Rothsche Verlagshandlung, 1900.

Traduction en anglais (inédite):

- Birnie, M.J., *The Eastern synods from the collection of the "Nestorian" synods Originally published in Aramaic and French by J. B. Chabot, translated from Aramaic into English*, Vienne, 1994.

Traduction en latin:

- Lamy, T. J., *Concilium Seleuciae et Ctesiphonti habitum anno 410*, textum syriacum edidit, latine vertit notisque extruxit, Lovanii, Peeters, 1868.

### Références bibliographiques :

- Brock, S., «The Christology of the Church of the East in the Synods of the Fifth to Early Seventh Centuries: Preliminary Considerations and Materials», in G. D. Dragas (ed.), *Aksum-Thyateira: a Festschrift for Archbishop Methodios of Thyateira and Great Britain*, London, 1985, p. 125-142; repr. Brock, S., *Studies in Syriac Christianity*, (Variorum Reprints), Leiden, 1992.
- Bruns, P., «Bemerkungen zur Rezeption des Nicaenums in der ostsyrischen Kirche», *Annuario Historiae Conciliorum* 32, 2000, p. 1-22.
- De Halleux, A., «Le symbole des évêques perses au synode de Séleucie-Stésiphon (410)», in G. Wiessner (ed.), *Erkenntnis und Meinungen II*, (Göttinger Orientforschungen, Reihe 1. Syriaca 17), Wiesbaden, 1978, p. 161-190.
- Fiey, J. M., «Territorialité et juridiction personnelle dans la pratique de l'Église syriaque orientale», *Parole de l'Orient* 15, 1988-1989, p. 269-275.
- Gribomont, J., «Le symbole de foi de Séleucie-Ctésiphon (410)», in R.H. Fischer (ed.), *A Tribute to A. Vööbus : Studies in Early Syriac Literature and its Environment, Primarily in the Syrian East*, Chicago, 1977, p. 283-294.
- Pierre, M.-J., «Un synode contestataire à l'époque d'Aphraate le Sage persan» in A. Le Boulluec (éd.), *La controverse religieuse et ses formes*, (Patrimoines, religions du Livre), Paris, 1995, p. 243-279.
- Pierre, M.-J., «Thèmes de la controverse d'Aphraate avec les tendances judaisantes de son Eglise», in C. Jullien (éd.), *Controverses des chrétiens dans l'Iran sassanide*, (Studia Iranica. Cahier "Chrétiens en terre d'Iran" 2), Paris, 2008, p. 115-128.
- Vööbus, A., «New Sources for the Symbol in Early Syrian Christianity», *Vigiliae Christianae* 26, 1972, p. 291-296.
- Vööbus, A., *Syrische Kanonessammlungen, Ein Beitrag zur Quellenkunde I, Westsyrische Originalurkunden I/B*, (CSCO 317, Subsidia 38), Louvain, 1970.

### Autres sources corrélées :

- 'Amr ibn Mattaï: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*. Pars Altera, Rome, 1899, p. 26-27.
- Ȧliba ibn Yohanna et Mari ibn Suleyman: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*. Pars Altera, Rome, 1897, p. 13-15.
- Histoire syro-orientale de Séert: éd. Scher, A., *Histoire nestorienne inédite (Chronique de Séert)* I/2, (Patrologia Orientalis 5), Paris, 1910, p. 317 [205]-319 [207].
- Bar 'Ebrōyō, *Chronique ecclésiastique*: éd. Abbeloos, J.-B., Lamy, T. J. (eds), *Gregorii Barhebraei Chronicum Ecclesiasticum quod e codice musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archeologicis illustrarunt*, III, Paris, Louvain, 1877, p. 47-52; Wilmshurst, D., *Bar Hebraeus, The Ecclesiastical Chronicle. An English Translation* (Gorgias Eastern Christian Studies 40), Piscataway, 2016, p.

322-325.

Liens

éd. de J.-B. Chabot :

- [version française](#)

- [texte syriaque](#)

## Indexation

Noms propres [Christ](#), [Isaac \(catholicos\)](#), [Marūtha de Maypherqat](#), [Trinité](#)

Sujets [baptême](#), [canons de l'Eglise syro-orientale](#), [évêque](#), [métropolite](#), [synode de Mār Isaac](#)

## Traduction

Texte

Canon X

*De la conservation des canons*

*Canon X. - Qu'il est du devoir des évêques métropolites d'acquérir chacun une copie de ces canons, pour les méditer et établir d'après eux ce qui convient, selon la clause qui est relative à leur observance. - Du fait de l'abondance de propos qu'il y a dans ces canons, nous avons décidé que tout évêque métropolitain qui a autorité sur trois, quatre ou cinq évêques, transcrive ces canons et qu'ils soient constamment devant lui, qu'il en établisse l'exigence par son commandement et son autorité<sup>1</sup>.*

*Nous attestons par nous-mêmes, devant le Père, le Fils et l'Esprit de sainteté, que ces lois glorieuses et ces règles illustres, nous nous ne transgresserons aucunement, ni nous, ni ceux qui seraient après nous; et comme notre foi, notre baptême, notre Église sont un, et que nous adorons une essence de la Trinité sainte, ceux qui viendront après nous par la suite dans toutes nos assemblées et nos pacages seront engendrés et grandiront dans la crainte du Seigneur Christ dès maintenant et pour toujours.*

---

Traducteur(s) Marie-Joseph Pierre, Chiemi Nakano

## Description

Analyse du passage

La partie du texte en italiques vient des ms. P, R, R2 et S, de tradition orientale. La tradition occidentale représentée par F, plus ancienne, est sans doute plus proche du texte original: ayant été copiée en occident, elle n'a pas dû subir de corrections au cours des âges. Elle commence directement par les textes canoniques, sans commentaire historique. Les mots entre parenthèses dans la traduction sont des ajouts explicatifs; ceux qui sont entre crochets annoncent une variante longue ou

importante signalée en note.

Sur les enjeux de ce synode, voir Higgins, M. J., «Chronology of the Fourth-Century Metropolitans of Seleucia-Ctesiphon», *Traditio. Studies in Ancient and Medieval History, Thought and Religion* 9, New-York, 1953, p. 45-99; Wood, Ph., *The Chronicle of Seert. Christian Historical Imagination in Late Antique Iraq*, Oxford, 2013. Pierre, M.-J., Nakano, C., «The Synod of Mar Isaac», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022, introduction.

<sup>1</sup> F «que les évêques établissent toute chose et qu'ils en établissent l'exigence par leur autorité». Fin du canon 13 de F qui précisait auparavant qu'il rapportait les canons du concile de Nicée; mais il pourrait s'agir de la fin d'une première session du synode de 410, mentionnée dans l'introduction des autres codices... Il semble qu'après cette première session, on présenta à la sanction du roi les décisions adoptées concernant l'organisation intérieure des églises. La seconde partie de ce canon semble suggérer qu'après avoir assumé les décisions générales du concile de Nicée, à la fois dogmatiques et disciplinaires, on procéda à l'établissement des derniers canons, qui intéressaient davantage l'ordre public et précisaien des questions d'organisation spécifiques à l'Église de Perse. Peut-être prit-on l'avis du pouvoir royal relativement à la déposition et à la confirmation des évêques contenues dans le canon XXI.

## Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [Christelle Jullien](#) Notice créée le 19/01/2022 Dernière modification le 01/07/2022

---